



Echo des forages n° 28 - Février 2024

Bulletin de liaison d'Action Contre les Atteintes au Sous Sol

Contact : acass@mailo.com

Après quelques mois d'arrêt et la modification de l'association, le bureau de l'ACASS a le plaisir de vous livrer ce nouveau numéro. Nous vous présenterons l'évolution de notre association et un dossier spécial sur l'impact du projet du **Futur Collisionneur Circulaire du CERN**.

Présentation de l'ACASS

La problématique des risques associés aux forages pour la recherche de gaz de schiste est aujourd'hui toujours présente mais vers d'autres projets.

Pour nous permettre de continuer notre veille et notre mission d'information des citoyens, il a été fondé le 24 mars 2012 une Association, conformément à la Loi du 1er juillet 1901, intitulée "Non aux Gaz de Schiste Pays de Savoie et de l'Ain », en abrégé NGDS74.

NGDS74 a ainsi fait évoluer son action vers une protection plus globale des sous-sols et devient lors de l'AG du 15 juin 2023 :« Action Contre les Atteintes au Sous-Sol, Ain, les 2 Savoie et Jura » en abrégé ACASS.

Le sol et le sous-sol recèlent de nombreuses ressources indispensables à la vie. Ces ressources font l'objet de divers aménagements, forages, géothermie, exploitation minière, stockage de déchets, galeries de toutes sortes, etc. qui peuvent avoir des incidences graves sur les équilibres écologiques.

Le but de l'association est de veiller à la protection et la préservation de l'environnement concernant tous projets, installations, ouvrages, travaux et activités d'explorations, d'exploitations ou d'aménagements des sols ou sous-sols en Haute-Savoie, Savoie, Ain et Jura.

Le choix de modifier le visuel d'origine de NGDS pour notre nouveau logo en conservant le puits de forage et en ajoutant un élément comme un tunnel ou une galerie souterraine.



Comme toute association, notre force se trouve dans les forces humaines que nous pourrions mobiliser. Nous souhaitons donc rassembler de nombreux adhérents individuels ou associatifs pour soutenir notre démarche.

Vous pouvez adhérer via HelloAsso via le lien ci-dessous :

<https://www.helloasso.com/associations/acass/adhesions/adhesions-2024>

Si vous souhaitez adhérer par courrier, nous vous remercions de préciser vos noms, adresse postale, adresse mail, et si possible votre téléphone en envoyant votre paiement à notre trésorier :

ACASS, chez Stéphane Corcelle, 60 Rue du Bourg, 74200 Allinges.

Dossier spécial CERN

Que fait le CERN ?

Un outil précieux dans le passé.

Le CERN, ou Organisation européenne pour la recherche nucléaire, est le plus grand laboratoire de physique des particules au monde. Fondé en 1954, il est situé près de part et d'autre de la frontière franco-suisse, et rassemble des scientifiques du monde entier dans le but de comprendre les composants fondamentaux de l'univers.

Le CERN est connu pour son accélérateur de particules, le Grand Collisionneur de Hadrons (LHC). Ce gigantesque anneau souterrain de 27 kilomètres de circonférence est utilisé pour accélérer des particules subatomiques à des vitesses proches de la vitesse de la lumière. Ces particules sont ensuite mises en

collisions dans des détecteurs de particules géants, tels que l'ATLAS et le CMS, pour étudier les résultats de ces collisions.

Les principales contributions du CERN à la science comprennent la découverte du boson de Higgs en 2012, une particule clé dans la compréhension de l'origine de la masse des particules élémentaires. Cette découverte a été saluée comme l'une des avancées majeures de la physique des particules.

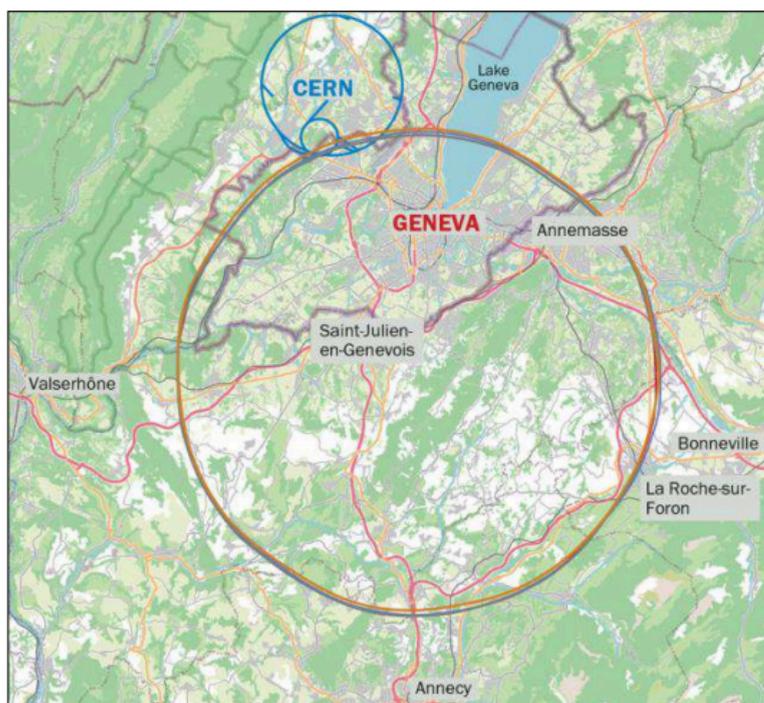
Le CERN s'engage également dans des recherches sur d'autres aspects de la physique des particules, tels que la matière noire, l'énergie sombre et la compréhension des forces fondamentales de l'univers. Les expériences menées au CERN contribuent non seulement à approfondir notre compréhension fondamentale de la nature, mais aussi à faire progresser la technologie et la collaboration scientifique internationale.

C'est aussi au CERN que le premier site de ce qui va devenir l'internet a été créé en 1989 par un chercheur anglais Tim Berners-Lee.

Le CERN a donc contribué au monde dans lequel nous vivons. Raison de plus, pour lui faire prendre conscience de son impact dorénavant négatif avec ce futur collisionneur.

Le projet de FCC

Le FCC est un projet de collisionneur qui ferait 92 km de circonférence, passerait au-dessous du Léman et du Salève et comporterait 8 puits d'accès.



Source: <https://cerncourier.com/a/host-states-gear-up-to-work-on-fcc/>

Le cercle bleu représente l'actuel LHC, 27 km de circonférence. Le grand cercle vert-orange représente le FCC qui nécessiterait le forage d'un tunnel de 100 km contournant le Salève et de vastes cavernes

Pour des projets sobres au CERN

L'impact climatique et la consommation d'électricité doivent diminuer. S'il se faisait, le projet FCC consommerait dans sa phase finale autant d'électricité qu'une ville de 700'000 habitants, et aurait émis 20.000.000 de tonnes équivalent carbone au milieu du siècle, alors que le glacier du Rhône aura déjà fondu...

La consommation d'un EPR (Réacteur Pressurisé Européen) ?

Dans le contexte actuel, avec les nécessaires économies d'énergie, est-ce acceptable de construire de telles infrastructures ?

Ci-après une publication de la revue Scientific American, publiée en juillet 2019 !

<https://www.scientificamerican.com/article/the-world-doesnt-need-a-new-gigantic-particle-collider/>

La traduction en français de l'article :

https://drive.google.com/file/d/1gH7FsfuqPCvIaQ9zaBPG5Od7v-ZrLvtQ/view?usp=drive_link

Les projets ne doivent plus générer autant de déchets

Le projet FCC nécessiterait de répartir des gravats (issus du creusement des puits et des tunnels) dans les carrières de l'Ain et de la Haute-Savoie, générant des transports par camions pendant toute la durée de la construction (bien plus de 10 ans...)

Voici un article (offert par Joelle Kargul) intéressant du journal suisse Le Temps sur la situation franco-suisse liée aux camions de chantiers :

<https://www.letemps.ch/articles/la-france-poubelle-des-innombrables-chantiers-genevois/gifts/jBsKeTVYtYnqVsRggNkCnKxF24KgPiYBKtiKxdj>

Tout savoir sur le futur collisionneur :

<https://www.no21.org/cern-fcc>

Sur ce site vous trouverez tous les détails du projets, des vidéos, des graphiques, des chiffres, la position d'Aurélien Barrau (astrophysicien et philosophe français)...

La pétition que nous relayons du collectif co-CERNés : <https://www.change.org/cern-sobre>

Contact : co-cernes@framagroupes.org

Impacts du FCC du CERN

- **Eau** : perte probable de certaines nappes phréatiques ou réseaux souterrains lors du creusement du tunnel et des puits.. Pollutions possible par les matériaux minéraux extraits et les produits chimiques (huiles etc...) utilisés par les foreuses etc...ainsi que la grande consommation d'eau engendrée par les travaux.
- **Surfaces Agricoles** : qui seront artificialisées par les 8 émergences de 5 à 8 ha ,plus tous les accès routiers à créer ou renforcer et à goudronner nécessaires aux très nombreux camions.
- **Déblais** : énormes volumes de déblais (9 millions de tonnes) à évacuer des excavations , cavernes et tunnels qui seront transportés sur de multiples sites dans la région AURA, Jura , Doubs et surtout dans de nombreuses communes de Haute-Savoie.
- **Trafic incessant de** camions pendant 10 ans qui va intensifier la circulation de nos réseaux routiers.
- **Logement** : problèmes pour loger la nombreuse main d'œuvre supplémentaire engendrée par les travaux.
- **Pollution de l'air** : par les nombreuses rotations de camion et la poussière des chantiers ;
- **Energies** : Consommation énormes de pétrole pour engins et véhicules.
- **Consommation électrique** : pour le fonctionnement du FCC qui correspondra à 4 TWH soit la production d'un EPR.
- **Centrales à béton** : nécessaires aux différents ouvrages.

Au vue de toutes ces contraintes est-il responsable de construire un tel laboratoire de particules pour de la recherche fondamentale. ?

Et l'éthique dans tout cela ?

Jusqu'à présent l'éthique encadrant la recherche concerne essentiellement les problèmes soulevés par les progrès des sciences sur la santé.

2 comités d'éthique sont rapidement créés :

- Le Comité Consultatif National d'Ethique (CCNE) est créé en 1983 suite à la naissance par fécondation in vitro du premier bébé français).
<https://www.ccne-ethique.fr/qui-sommes-nous>
- Le Comité d'éthique du CEA (Commissariat à l'Energie Atomique) dans le domaine de la santé et concernant les expérimentations animales.
<https://www.cea.fr/drf/Pages/La-recherche/ethique-et-reglementation.aspx>

Le COMETS :

Pour le CNRS, la situation au niveau éthique a bien évolué depuis 2022 : le PDG du CNRS a saisi le comité d'éthique du CNRS (Comets) de la question de l'impact environnemental de la recherche scientifique.

Le COMETS a alors émis en 2022 l'article 43.

Lien vers la totalité de l'article : <https://comite-ethique.cnrs.fr/wp-content/uploads/2022/12/AVIS-2022-43-.pdf>

Voici deux extraits de cet article 43 de 2022 :

"Le COMETS estime d'abord que la prise en compte des impacts environnementaux de la recherche doit être considérée comme relevant de l'éthique de la recherche, au même titre que le respect de la personne humaine ou de l'animal d'expérimentation"

"Le monde de la recherche doit ainsi se demander dans quelle mesure le fait d'utiliser ou de développer tel grand équipement (jumeau numérique, accélérateur de particules, grand ordinateur) ou de travailler sur telle thématique (biologie synthétique, édition du génome des plantes) est susceptible d'engendrer des impacts néfastes pour la biosphère, de conforter à moyen ou long terme des modes de production ou de consommation non durables."

La devise du CNRS est 'd'élargir les connaissances pour les mettre au service de la société' et non 'apporter sa contribution à la destruction de l'humanité pour élargir les connaissances' ce qui paraît être le cas pour ce projet du FCC-CERN.

La pétition que nous relayons du collectif co-CERNés : <https://www.change.org/cern-sobre>